**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DE L'ISÈRE**

***DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL***

**DÉLIBÉRATION N° :** 20120628_13

**OBJET :** QUARTIER VILLENEUVE - SURIEUX / TERRAIN SIERG - DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE S.D.H - AUTORISATION DU PROPRIETAIRE VILLE D'ECHIROLLES.

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE :** 39

**Séance du** : MARDI 26 JUIN 2012

Le Conseil Municipal de la VILLE D'ÉCHIROLLES, dument convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RENZO SULLI - MAIRE

**PRÉSENTS :**
M. SULLI - M. BERTHET - MME SIMARD - MME ROCHAS - M. CHUMIATCHER - MME MEROT - M. TASCA - M. GOIZET - MME COLLET - MME MADRENNES - M. DESCOMBAT - MME PÉRES - M. NAAMI - M. MAKNI - M. HERNANDEZ - M. MANDHOUJ - MME ABRIAL - M. ROYER - M. FAURE - MME MECHTA - M. MELCION - M. COLLIARD - MME GOMEZ - M. LABELLE - M. DERBAL

**POUVOIRS** :
MME LEGRAND A MME ROCHAS - M. BESSIRON A M. GOIZET - MME ROCHETTE A M. NAAMI - MME DAGORN A MME MEROT - MME ADELISE A MME COLLET - MME PERFETTI A MME MADRENNES - MME DJELLAL A M. CHUMIATCHER - MME VICENTE A M. MELCION - MME FERRARA A M. COLLIARD - MME SARRAT A M. LABELLE - MME DEMORE A MME PÉRES

**ABSENTS** :
M. FRACKOWIAK - M. BLACHE - MME BERNARD

**Conformément à l'article L.2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil :**
M. OLIVIER ROYER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance à été publique.

**Le compte rendu intégral de la présente délibération sera affiché à la porte de la Mairie.**

Le Maire
Renzo SULLI

WD 1013

**Délibération n°** : 20120628_13
**Le :** 26 JUIN 2012
**Service émetteur :** DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT URBAIN ET DE L'ARCHITECTURE
**Rapporteur :** M. CHUMIATCHER
**OBJET :** QUARTIER VILLENEUVE - SURIEUX / TERRAIN SIERG - DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE S.D.H - AUTORISATION DU PROPRIETAIRE VILLE D'ECHIROLLES.

Dans le cadre de l'opération de constructions sur le terrain du SIERG qui a fait l'objet d'une promesse de vente entre la ville, le SIERG et VINCI Immobilier, la S.D.H va disposer d'un lot dans l'angle Sud-Est de ce terrain en vue d'y édifier un immeuble de logements locatifs sociaux.

Le terrain s'étendra, pour une très faible surface sur une partie de la parcelle, propriété de la commune, cadastrée section AD n° 87 d'une surface totale de 112 m² dont la cession pour partie doit être régularisée.

Dans la perspective de l'instruction de la demande de permis de construire à venir, il est nécessaire que la S.D.H obtienne l'accord de la commune d'Echirolles sur la partie du terrain d'assiette du projet dont elle est propriétaire.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser le dépôt de cette demande de permis de construire par la S.D.H sur une partie de la parcelle AD n° 87.

**Le conseil municipal, entendu cet exposé,**

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-21,
- Vu le code de l'urbanisme notamment ses articles R.421-5 et R.423-1,
- Considérant le projet de construction d'un immeuble de logements sur une partie de la parcelle cadastrée section AD n° 87.

**Après avoir délibéré**,

- Autorise le dépôt d'une demande de permis de construire par la S.D.H ou toute personne physique ou morale désignée par elle, en vue de la construction de

logements sur une partie de la parcelle de la commune d'Echirolles, cadastrée section AD n° 87.

- Habilite Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous documents ayant trait à cette demande.

**Nombre de votants : 36**

**Votes POUR : 36**

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire
Renzo SULLI